

Arab Banking Corporation SA
Comptes Annuels
2021



Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	22
Rapport des commissaires aux comptes	24
Comptes annuels	29
Notes annexes aux comptes	33

Rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-100 du Code de commerce

I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'arrêté des comptes d'ABC SA au 31 décembre 2021 fait ressortir un bénéfice net de 2,736 millions d'euros.

Cet exercice fait suite à la perte de 2,040 millions d'euros durant l'exercice 2020 qui avait duré moins de trois mois.

Pour rappel, la Banque est détenue en dernier ressort par Arab Banking Corporation B.S.C. (« ABC BSC » ou « le Groupe ») basée à Bahreïn à travers ABC International Bank Plc (« ABCIB ») basée à Londres. La Banque a été créée en 2018 pour faire face au défi du Brexit et a repris en octobre 2020 les actifs de l'ancienne succursale parisienne d'ABCIB, les succursales de Francfort et de Milan se transformant au même moment en succursales directes de la nouvelle entité parisienne.

Le pied de bilan d'ABC SA est de 757.3 millions d'euros contre 676,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 ce qui montre une solide progression de 12%.

Ce résultat robuste a été étayé par le maintien de solides ratios de capital et de liquidité tout au long de l'année 2021 et accompagné par la mise en place de processus efficaces de gestion des risques et de conformité au sein d'ABC SA.

II. Analyse de l'évolution de l'activité

Le financement du commerce international est l'activité principale d'ABC en Europe et il reste au sein du département *Global Transactional Banking*, le principal contributeur au revenu Européen.

Cette activité offre une gamme large mais ciblée de produits et de services de financement du commerce, y compris des lettres de crédit documentaires à l'exportation et à l'importation et des paiements - toujours très importants pour de nombreux pays de la zone MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) et en particulier pour les principaux marchés nord-africains tels que la Libye - des garanties et des cautions de contrat, un financement avant l'exportation et des produits plus structurés dans le domaine du financement de la chaîne d'approvisionnement, tels que les créances adossées à des assurances.

Le portefeuille d'actifs de financement du commerce international de l'unité est considéré comme une source essentielle de diversité et de stabilité pour ABC SA, reflétant la structure de maturité largement à court terme et la nature auto-liquidative de bon nombre de ces actifs et, par conséquent, leur profil de risque global relativement faible.

Ces dernières années, et conformément à la stratégie du Groupe, les produits bancaires de gros et transactionnels ont acquis une plus grande importance dans le flux commercial, avec une attention renouvelée sur les besoins plus larges de gestion de la trésorerie de la clientèle, en complément du rôle plus traditionnel de la banque relationnelle développé avec les institutions financières. Le département GTDD (*Global Trade Debt and Distribution*) a ainsi contribué au succès du modèle «créer, structurer, distribuer» du Groupe. En plus de servir d'outil pour une gestion plus efficace du capital et des liquidités au sein de la Banque, il offre la possibilité de tirer parti des flux commerciaux élargis des clients MENA, et non MENA, ainsi que générer des revenus à part entière.

2021 a été un exercice complexe au cours duquel les effets de la pandémie mondiale de COVID-19 étaient toujours présents. Cependant la Banque s'est montrée résiliente sur le plan opérationnel et, soutenue par un bilan solide et un appétit pour le risque prudent et soigneusement calibré, elle a été mieux à même de tirer parti des opportunités et de la dynamique commerciale renouvelée, générant un niveau soutenu de Produit Net Bancaire de 24 millions d'euros pour l'année. La rentabilité a fortement rebondi au cours de l'année, avec des bénéfices avant impôts de 3,3 millions d'euros et des bénéfices après impôts de 2,7 millions d'euros. Ces résultats reflètent non seulement les solides bénéfices globaux des différentes unités commerciales, mais également une base de coûts bien maîtrisée.

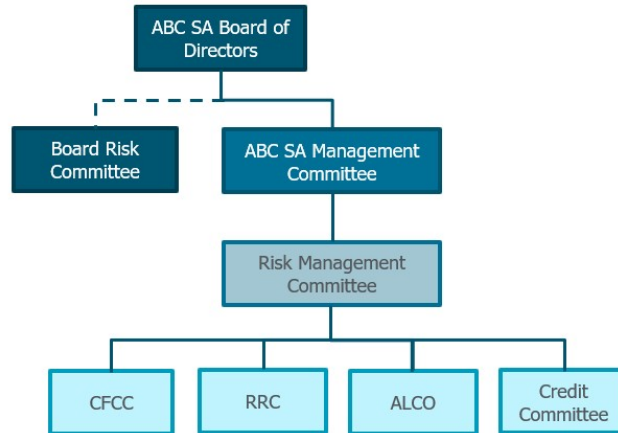
III. Principaux risques et incertitudes liés à l'activité

L'analyse et le suivi des différents risques encourus par la Banque et inhérents à son activité sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et d'investissement qui incorpore en droit français la Directive Européenne CRD.

L'activité de mesure et de surveillance des risques est en grande partie externalisée auprès de la maison mère basée à Londres.

Les fonctions, les responsabilités et l'organisation de la direction des risques ont été spécifiées et décrites dans la charte approuvée au mois de janvier 2022.

La Comitologie de la Banque (en anglais):



La Banque a mis en place un dispositif d'appétit aux risques qui énonce le niveau et les types de risque qu'ABC SA est prête à assumer conformément à sa capacité de risque déclarée afin d'être en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques. L'objectif étant également d'être à tout moment dans les limites de ses seuils prudentiels et réglementaires. En outre, ABC SA a aussi déployé en 2021 un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et un processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) et gère son risque de capital et de liquidité d'une manière pleinement compatible avec les dispositifs internes et externes.

Les principaux seuils concernant l'appétit pour le risque de la Banque en 2021 sont détaillés ci-dessous :

- Pour le capital :
 - Ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) - Maintenir un CAR minimum de 15,5 % (le seuil réglementaire est de 10.5 %) ;
 - Ratio de levier – Maintenir un ratio de levier minimum de 5 % (seuil réglementaire de 3 %) ;
- Pour la liquidité :
 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) - Maintenir un LCR minimum de 5% au-dessus du seuil réglementaire de 100% ;
 - Ratio NSFR – Maintenir un NSFR minimum de 105% (seuil réglementaire 100%) ;
- Pour le crédit :
 - Grands Risques - Maintenir l'exposition sous le seuil de 24% (la limite réglementaire étant de 25%) ;
- Pour la mesure du bénéfice/résultat financier :
 - Résultat d'exploitation total (TOI) / Montant total d'exposition au risque au sens de l'article 92 du Règlement EU 575/2013 - Cibler un minimum de 2 %.

Le dispositif procédural de la gestion des risques a fait l'objet d'une revue commencée au quatrième trimestre 2021 et qui devrait être finalisée en 2022. Les documents revus tiennent compte des exigences réglementaires françaises et européennes ainsi que des standards du groupe.

En outre, et afin d'améliorer la gouvernance de la gestion des risques un comité des risques auprès du Conseil d'Administration a été établi au 3ème trimestre 2021 en plus des comités déjà existants de crédit, de gestion des actifs et des passif et des risques. Ce comité couvre aussi les sujets liés au risque de non-conformité.

Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est considéré comme le risque le plus significatif pour ABC SA. La Banque a donc mis en place des procédures et des mécanismes de gestion du risque de crédit suffisamment détaillés qui utilisent des systèmes de limites et une surveillance stricte afin de contrôler les expositions à travers les multiples niveaux de seuils réglementaires, d'appétence au risque. Ce suivi est ventilé en fonction des axes suivants : la contrepartie, le pays de risque et le secteur d'activité. Le risque de crédit de contrepartie est supervisé par le comité de crédit d'ABC SA. Un rapport supplémentaire dans le cadre du monitoring de la qualité du portefeuille de crédit est présenté au comité des risques (Risk Management Committee – RMC) de la Banque conformément à l'autorité qui lui est déléguée par le comité exécutif (ABC SA Management Committee - Mancom) qui est par la suite soumis au comité des risques auprès du Conseil d'Administration (Board Risk Committee – BRC).

Les engagements de la Banque comprennent le portefeuille de prêts et des engagements de financement, ainsi que les garanties émises et les lettres de crédit. Les engagements font l'objet d'un examen annuel complet par la direction des risques et sont soumis à l'approbation du comité de crédit.

Un système de limites est en place pour fournir un cadre à la prise de décision concernant l'approbation de nouveaux engagements et pour surveiller les risques afférents aux prêts en cours. Les limites sont définies pour chaque pays, secteurs et contreparties. Ces limites sont revues annuellement. Tout dépassement des limites doit être justifié et autorisé par un organe décisionnel.

Un système de notation interne commun avec le Groupe est implémenté au sein d'ABC SA. L'analyse de la contrepartie et les limites proposées sont examinées par le comité de crédit. La note de présentation couvre séparément et de manière complémentaire le risque généré par un client et le risque inhérent à la transaction (y compris le risque des différentes contreparties intervenantes dans l'opération). En plus de la notation des contreparties, la direction des risques exprime son opinion sur le risque de transaction et suggère un ensemble des conditions préalables et des conditions subséquentes le cas échéant.

Le système de notation est représenté par une échelle de notation comportant vingt-quatre niveaux, de 1 (meilleure note) à 9 (note la plus basse). La notation 10 est affectée à des contreparties douteuses. L'utilisation d'un cadre de notation harmonisé avec le Groupe fournit une vision homogène des contreparties communes et permet une approche universelle pour les clients individuels de chaque entité du Groupe.

La Banque a opté pour l'approche standard du risque de crédit au niveau du calcul du ratio réglementaire de solvabilité. Le calcul est effectué quotidiennement par le service en charge du suivi réglementaire. Au 31 décembre 2021, le ratio de solvabilité de la Banque était de 24,02% contre 30.49% l'année précédente toujours bien au-dessus du niveau réglementaire.

Risques opérationnels

La Banque a mis en place un cadre de gestion des risques opérationnels, dont l'objectif est de surveiller et de maîtriser le risque opérationnel à tous les niveaux de son activité. Les risques opérationnels au sein d'ABC SA sont en premier lieu gérés par les unités opérationnelles qui sont la première ligne de défense, soutenues par l'équipe en charge du risque opérationnel au sein de la direction des risques.

Courant 2021, plusieurs améliorations ont été apportées au système de gestion des risques opérationnels :

- la cartographie des risques opérationnels a été élaborée et approuvée au mois de mai 2021,
- la politique de sensibilisation des salariés a été renforcée et des séances de formation sur les risques opérationnels et les risques de conformité ont été organisées pour l'ensemble du personnel d'ABC SA,
- les rapports au comité des risques ont été améliorés. Le risque opérationnel fait aussi partie du rapport trimestriel communiqué au comité des risques auprès du Conseil d'Administration.

Étant donné l'importance pour ABC SA de son système d'information et des données qu'il véhicule, et l'augmentation continue de la menace cyber criminelle, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité (TIC) sont majeurs aussi bien pour le Groupe ABC que pour ABC SA. Leur encadrement, intégré dans le dispositif général de gestion des risques opérationnels, est piloté en première ligne de défense par la direction de Sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information au sein du Groupe et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques. Au sein de ABC SA, ils font l'objet d'un suivi par les organes de direction au travers de sessions dédiées dans la gouvernance de la Banque (Comité des risques, Comité du Management, Comité des Risque auprès du Conseil d'administration).

Afin de renforcer la sécurité des systèmes d'information, le Groupe a mené en 2019 une évaluation à l'aide de 2 processus COBIT pour évaluer les pratiques de sécurité avec l'objectif de déployer cette évaluation dans l'ensemble du Groupe ABC de la Banque. Au deuxième trimestre 2021, Bank ABC a entamé une évaluation à l'échelle du Groupe qui a impliqué davantage de parties prenantes et en utilisant environ 400 pratiques de sécurité sur plusieurs processus.

L'évaluation de la maturité d'ABC SA au regard de la cyber sécurité a abouti au niveau 3, qui est le niveau cible selon le dispositif de l'appétit pour le risque de la Banque. Les

actions d'amélioration identifiées lors de cet exercice seront mises en place grâce au travail en continu des équipes dédiées. Il est à noter que la maturité de Group par rapport à la cyber sécurité a été réévaluée au niveau 2 en 2021 ce qui aurait un impact positif sur ABC SA compte tenu des interdépendances.

Aucun incident significatif de risque opérationnel n'a été enregistré par la Banque en 2021.

Gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque de liquidité dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques de la Banque et évalue périodiquement la situation de risque de liquidité (au moins annuellement). Le comité de gestion des actifs et des passifs est dédié à la gestion du bilan de la Banque et il est également chargé de proposer à la direction une politique de gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Le comité se réunit périodiquement pour analyser la liquidité.

Le responsable européen de la trésorerie assure le financement de l'activité de la Banque, maintient le niveau de liquidité requis pour faire face à ses engagements et assure un suivi et une gestion quotidien de la liquidité.

La direction des risques met en œuvre des systèmes d'analyse et de mesure du risque de liquidité, effectue des contrôles sur les limites et est responsable de leur révision annuelle. Elle définit les scénarios de stress en termes de risque de liquidité et identifie les risques de liquidité à long terme.

L'objectif initial de la Banque en matière de gestion de la liquidité est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en contrôlant la liquidité tout en respectant les exigences réglementaires. Le dispositif de gestion du risque de liquidité permet de gérer le bilan afin d'obtenir une structure ciblée des actifs et des passifs conformément au niveau de risque de la Banque défini par le Conseil d'Administration et la direction.

Conformément aux règlements en vigueur, la Banque calcule les ratios LCR et NSFR. Au 31 décembre 2021, le ratio LCR s'établissait à 507% contre 240% à la fin de 2020 ; tandis que le ratio NSFR s'élevait à 143% fin 2021 soit quasiment le même niveau qu'au 31 décembre 2020. Les deux ratios dépassent largement les exigences réglementaires minimales de 100%.

Risque des activités de marché

ABC SA, dans le cadre de la surveillance et de la gestion des risques, utilise diverses techniques et mesures du risque de marché pour gérer de manière appropriée son risque en fixant des limites qui sont surveillées quotidiennement. Cette information est communiquée aux organes décisionnels en charge de l'activité.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes consécutives à la variation des taux d'intérêt. C'est un facteur de vulnérabilité de la situation financière de la Banque confrontée à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Dans son analyse du risque de taux global, la Banque a choisi conformément aux orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt publiées par l'EBA de différencier :

- l'influence sur la valeur économique, susceptible d'être impactée par un choc soudain des taux d'intérêt,
- l'influence sur les fonds propres futurs découlant de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la capacité future de générer les bénéfices.

À cette fin, la Banque calcule l'impact du choc uniforme de la courbe des taux d'intérêt de 2% sur les fonds propres et sur la Marge nette d'intérêt courante. Ces projections sont faites en contrevalet euros sur toutes les lignes, indépendamment de la devise, et pour les deux devises significatives utilisées qui sont l'euro et le dollar américain.

Système de contrôle interne d'ABC SA (3 lignes de défense)

Le système de contrôle interne d'ABC SA est organisé autour de trois lignes de défense sous la responsabilité des dirigeants.

Le contrôle permanent consiste en un suivi continu du cadre de gestion des risques, intégré aux processus opérationnels et impliquant la première et la deuxième ligne de défense, tandis que le contrôle périodique, qui constitue la troisième ligne de défense, est un processus d'audit, indépendant des processus opérationnels réalisé par l'audit interne d'ABCIB qui fonctionne selon un cycle d'audit dédié.

La première ligne de défense (1LOD) est responsable des systèmes, des opérations, des processus et de l'exploitation des contrôles de premier niveau qui permettent à la Banque de gérer les risques. Les dirigeants et le personnel sont responsables de la réalisation des objectifs et du suivi des risques. Ils doivent se conformer aux lois et réglementations applicables ainsi qu'aux politiques et procédures internes, sous la direction des fonctions de conformité et de risque.

La deuxième ligne de défense (2LOD) est responsable de la définition du cadre de contrôle (le système de contrôle interne) par le biais de politiques, et du suivi de l'efficacité du contrôle par l'utilisation de divers mécanismes tels que la cartographie des risques, les indicateurs clés de risque (KRI), le plan de surveillance de la conformité et ses tests, le plan de contrôle permanent 2LOD et ses tests, etc. Cette deuxième ligne de défense est principalement composée du responsable de la conformité et du contrôle permanent, et du directeur des risques. Il est à noter que les fonctions 2LOD n'ont pas de responsabilité opérationnelle.

La troisième ligne de défense (contrôle périodique ou 3LOD) est une fonction de contrôle indépendante et hiérarchiquement intégrée qui rend compte directement au Directeur Général d'ABC SA et est assurée par l'équipe d'audit interne d'ABCIB.

L'audit interne est une fonction indépendante et entreprend des examens de la

conception et de l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne selon un cycle basé sur les risques qui garantit la couverture de tous les domaines tous les 4 ans. Il convient de noter que la fonction d'audit interne n'a pas de responsabilité opérationnelle.

IV. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et *quinquies* du Code général des impôts, il est à indiquer qu'il n'a été constaté au titre de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

V. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement significatif ayant un impact sur l'activité de la Société n'est survenu.

Au niveau comptable tous les événements ayant leurs origines en 2021 et confirmés en début d'exercice 2022 ont été comptabilisés après la clôture.

La crise générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est suivie de près par la Banque, elle aura dans la durée des impacts sur l'économie mondiale qui restent à quantifier, mais après revue de son portefeuille de clients, ABC SA n'a relevé aucun facteur direct ni indirect générant de risque plus élevé pour son activité.

VI. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Après deux mois et demi d'activité sur 2020, ABC SA a abordé l'exercice 2021 avec énergie et vigueur. La solidité financière et la résilience opérationnelle se sont accompagnées d'une dynamique commerciale croissante. La Banque a prouvé qu'elle était capable de relever et de surmonter les défis extraordinaires de l'année précédente et de s'adapter pleinement aux changements profonds des normes comportementales et opérationnelles, tout en faisant croître son activité en Europe. Un sentiment de « nouvelle normalité » s'est progressivement établi au cours de l'année 2021 et bien que son chemin n'ait pas toujours été simple ou ininterrompu, la Banque était préparée au changement et prête à aller de l'avant. S'appuyant sur des valeurs fondamentales et des objectifs stratégiques - les aspirations à être la « banque de choix » pour les flux d'affaires entre l'Europe et la région MENA n'ont pas cessé – ABC SA a été en mesure d'adopter avec succès l'innovation et la diversification pour défendre et développer sa présence sur son marché de niche, renforçant encore sa résilience et limitant les vulnérabilités opérationnelles potentielles.

La continuité d'activité de la Banque a été assurée en 2021 malgré la pandémie de COVID-19

La Banque est pleinement consciente de la nature difficile de l'environnement opérationnel actuel, y compris des incertitudes liées à la pandémie mondiale de COVID-19, aux problèmes de risque souverain économique et politique toujours élevés sur ses principaux marchés MENA ainsi que des pressions et des responsabilités découlant de contraintes réglementaires sans cesse en évolution.

Cependant, l'expertise de niche de la Banque, le solide soutien continu de sa société mère et l'existence d'une structure et d'une culture de risque et de conformité étendues et profondément ancrées dans toutes ses opérations, continuent de soutenir solidement une performance résiliente et robuste, et permettent à ABC SA d'envisager le futur avec optimisme. Les stratégies et les structures appropriées sont en place pour permettre à la Banque de tirer parti de son dynamisme commercial actuel et ainsi continuer à générer de meilleurs résultats.

Si l'on se focalise sur la gestion de la crise COVID-19 au sein d'ABC SA, il faut noter que comme en 2020 la Banque a continué d'appliquer des politiques et mesures appropriées, en tenant pleinement compte des conseils et recommandations des gouvernements des trois juridictions européennes où la Banque est physiquement présente. Trois domaines clés ont été identifiés :

- la résilience opérationnelle,
- la résilience financière,
- l'impact sur les clients.

Dans sa réponse continue à la pandémie, ABC SA a toujours pu compter sur le plein soutien d'ABCIB comme du groupe dans son ensemble et de toutes les parties prenantes clés, aidant ainsi le personnel et le management de la Banque à rester en sécurité, rester concentré et rester positif.

Afin de conforter sa résilience opérationnelle et d'assurer la continuité des activités commerciales quotidiennes critiques, la Banque a donné la priorité à la sécurité et au bien-être du personnel dans toutes ses zones géographiques. Conformément aux recommandations des gouvernements français, allemands et italiens, la politique de télétravail mise en place en 2020 a perduré sur 2021, la Banque fournissant l'appui technique approprié pour garantir la sécurité des opérations.

Lorsqu'il était nécessaire que certains membres du personnel soient physiquement présents dans un environnement de bureau, la Banque a mis en place des mesures de sécurité fortement renforcées dans tous ses locaux, en plein accord avec les recommandations des gouvernements français, italiens et allemand avec entre autres, la distanciation sociale, l'utilisation de masques faciaux, régimes de nettoyage des bureaux plus fréquents et plus approfondis et hygiène personnelle de lavage des mains.

Les réunions en face à face, tant en interne qu'avec des clients externes, ont été largement remplacées par une utilisation accrue de la vidéoconférence et les

déplacements à des fins professionnelles ont été provisoirement suspendus.

La Banque et son personnel ont réagi avec un professionnalisme remarquable et ont pleinement adhéré aux changements comportementaux et opérationnels profonds que la pandémie mondiale a rendus nécessaires, contribuant à minimiser les perturbations des activités commerciales et à maintenir des niveaux de service élevés.

Environnement de taux bas

L'environnement de taux bas voire négatifs a perduré en 2021. Cet environnement a toutefois eu un impact limité sur le résultat. Il se matérialise sur le dépôt des fonds propres placés auprès de la Bundesbank à un taux négatif.

Transition vers le nouveau référentiel de taux d'intérêt

Depuis 2014, le Conseil de Stabilité Financière (CSF) a recommandé la révision et l'amélioration des indices de référence en les ancrant le plus possible sur les transactions. Il a aussi invité les banques centrales afin de coordonner le développement des alternatives à l'IBOR au travers des *Risk Free Rates*.

Pendant l'exercice 2021, la Banque a analysé son portefeuille afin d'identifier les contrats concernés par la transition vers le nouveau référentiel et implémenter les actions nécessaires. Seulement une opération (crédit syndiqué) a une date supérieure à la fin de l'utilisation de l'IBOR, soit le 30 juin 2023, ayant une date de maturité au 15 décembre 2023. Les démarches nécessaires vis-à-vis du client sont menées par la banque agent. Le contrat sera basé sur le taux *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR). Les transactions en euros ne sont pas concernées par ce projet car le taux de référence utilisé est l'EURIBOR et il va continuer à être utilisé.

A partir du 1^{er} janvier 2022, ABC SA comme ABCIB va utiliser pour toutes les nouvelles transactions en USD le taux SOFR de la Réserve Fédérale de la Banque de New-York.

Une communication a été faite aussi bien en interne qu'aux clients de la Banque. Les systèmes d'information ainsi que les processus ont été ajustés afin de s'assurer qu'ils pourront prendre en compte le nouveau taux de référence.

Des performances financières convaincantes

Après les performances financières modérées de 2020, une année éclipsée par la pandémie mondiale de COVID-19, ABC SA est devenue sur 2021 une entité véritablement revitalisée au cours des douze derniers mois, générant un solide PNB de 24 millions d'euros, un résultat courant avant impôt de 3,3 millions d'euros et un bénéfice après impôts de 2,7 millions d'euros. En plus d'être soutenu par des bénéfices globaux dynamiques, une rentabilité plus élevée et l'intégration de nouveaux clients, cet exercice a montré une base de coûts bien contrôlée malgré les embauches et les coûts supplémentaires liés à la mise en place de la structure bancaire d'ABC SA. Les services bancaires transactionnels (GTB) qui sont l'activité principale de la Banque ont généré un Produit Net Bancaire confortable.

La solide performance de l'activité de la Banque n'a été rendue possible que par une

structure et une culture du risque et de la conformité développées en respectant les règles en vigueur au sein de l'Union Européenne et en s'appuyant sur les équipes d'ABCIB comme du Groupe.

VII. Prévisions pour l'exercice 2022

Bien que 2022 ait commencé de manière plutôt instable, avec une poursuite des restrictions liées à la COVID-19 et des inquiétudes persistantes concernant la propagation du variant Omicron, il semblerait que nous assistions à la mise en place d'une nouvelle "normalité" intégrant la COVID-19 soutenue par des programmes de vaccination très efficaces.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les restrictions ont déjà commencé à s'assouplir en Europe et la possibilité que la COVID-19 puisse être rétrogradée en un phénomène endémique plutôt que pandémique avec des symptômes et des effets progressivement plus légers, semble gagner en crédibilité scientifique et devenir un scénario plus vraisemblable pour l'année à venir. Ceci aurait probablement un impact fortement positif sur le climat et l'activité des affaires, bénéficiant à la fois à la Banque et à ses clients. Cependant, il est encore trop tôt pour être certain de cette trajectoire plus bénigne et le management d'ABC SA restera vigilant évitant tout sentiment de complaisance, conscient également que la COVID-19 affecte toujours de manière asymétrique les zones géographiques principales de la Société et sa clientèle.

La Banque a su faire preuve de résilience et d'adaptabilité depuis le démarrage de son activité et s'attend à ce que cela se maintienne au cours de l'année à venir. La Banque va continuer à mettre en place ses processus opérationnels européens et à gagner en autonomie et responsabilité vis à vis de l'entité Londonienne. Par ailleurs une nouvelle activité de financement immobilier est à l'étude et un business plan sera présenté pour validation du Groupe courant 2022. Les équipes commerciales de la Banque continueront également à être renforcées en parallèle par des embauches ciblées de personnels expérimentés dans le cadre des investissements et plans stratégiques de la Banque.

Bien que la croissance économique rapide de 2021 puisse être amenée à s'atténuer un peu, les possibilités de croissance et d'engagement auprès d'une clientèle d'entreprises en pleine expansion au sein de la zone euro et en dehors sont toujours importantes et la Banque sera en position de force pour continuer sa croissance.

Enfin, la crise entre la Russie et l'Ukraine aura sans nul doute des impacts sur l'économie mondiale et sur l'activité des clients et marchés de la banque.

VIII. Activité de la Société en matière de recherche et développement

La Société n'a engagé aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

IX. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est à noter qu'aucun salarié ne détient au dernier jour de l'exercice soit le 31 décembre 2021 de participation au capital de la Société.

X. Méthode d'évaluation et de présentation des comptes de l'exercice

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur, et notamment aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire du 26 novembre 2014.

XI. Affectation du résultat

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un profit de 2.735.660 euros. Nous vous proposons d'affecter ce profit au compte « autres réserves » pour le montant de pertes réalisées en 2020 soit 2.040.273 et de mettre le reste dans le compte réserves légales soit 695.387 euros.

Pour rappel, nous sommes contraints par les règles suivantes en application des articles L.232-10 et L232-12 du Code de commerce :

- Les pertes antérieures doivent être compensées par les bénéfices ultérieurs ;
- Des réserves légales d'un montant de 10% du capital doivent être constituées ;
- Les réserves légales doivent être dotées chaque année à hauteur d'un minimum de 5% du bénéfice distribuable jusqu'à ce qu'elles soient entièrement constituées.

Par ailleurs nous nous sommes engagés auprès de l'ACPR dans notre demande d'agrément à ne pas distribuer de dividendes sur les premiers exercices de la société afin de consolider les fonds propres.

Compte tenu de ce qui précède, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires cette année.

XII. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Aucune convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'est en place au sein d'ABC SA.

XIII. Conventions normales et courantes

Un certain nombre de conventions normales et courantes sont en place pour couvrir les différents services fournis à ABC SA d'une part par ABCIB et d'autre part par ABC BSC.

XIV. Actionnariat

Sur les 16.951.116 actions composant le capital social de la Société, la société ABCIB détient 16.951.115 actions au 31 décembre 2021.

XV. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Exercice	2019	2020
Montant des dividendes distribués	0	0

Aucun dividende n'a été distribué au cours des deux premiers exercices de la Société.

XVI. Tableau annexe

Est joint au présent rapport, en application de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'ABC SA au cours des trois premiers exercices de la Société (**Annexe 1**).

XVII. Délais de Paiement

La Société s'engage à régler les factures de ses fournisseurs au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de réception de la facture, de telle sorte que l'encours de la dette à l'égard de fournisseurs tel qu'arrêté au 31 décembre 2021 ne comprend aucune dette dont l'échéance est postérieure au 31 janvier 2022.

Par ailleurs en ce qui concerne l'article D. 441-4 I-2^e il est convenu que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du Code du commerce n'intègrent pas les opérations de Banque et les opérations connexes.

En application des dispositions de l'article L.441-14 du Code du commerce, la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et des clients est présentée ci-après :

	Article D.441 I.-1° : factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1° : factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					17					
Montant total des factures concernées (TTC)										
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)										
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues					17					
Montant total des factures exclues (TTC)					276 927,80					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux				

XVIII. Filiales et participations sociétés contrôlées (article L. 233-6 du Code de commerce)

Non applicable.

XIX. Liste des succursales de la Société à la clôture de l'exercice (article L. 232-1, II du Code de commerce)

La Banque dispose de deux succursales situées à Milan (Italie) et Francfort (Allemagne).

XX. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres avait été mandaté lors de la création de la Société en décembre 2018 pour une durée de 6 exercices.

La taille du bilan post transfert d'actif, supérieur aux 450 millions d'euros règlementaires, a conduit la Banque à mandater un co-commissaire aux comptes en la personne de KPMG SA en 2020 pour une durée de 6 ans également.

XXI. Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération

L'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 dispose que les établissements de crédit dont le total de bilan est inférieur ou égal à 10 milliards d'euros ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 511-81 et L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L. 511-84 du Code monétaire et financier s'ils ont, aux fins de limiter les prises de risque excessives, identifié leur personnel ayant une incidence significative sur le risque de l'entreprise ou du groupe et mis en place et en œuvre des règles de limitation, de différé et de diversification des instruments de paiement de la part variable de la rémunération de ces personnels dans le respect des intérêts à long terme de l'entreprise et sous réserve de ne pas limiter la capacité de l'entreprise à renforcer ses fonds propres.

L'article L. 511-102 du Code monétaire et financier prévoit que les entreprises assujetties faisant partie d'un groupe peuvent appliquer la politique de rémunération de l'entreprise qui les contrôle.

L'article 241-1 de l'arrêté du 3 novembre 2014 a fixé à 5 milliards d'euros de taille de bilan le seuil au-dessus duquel un comité spécialisé en matière de rémunérations doit être constitué.

La politique de rémunération de la Banque est en ligne avec celle d'ABCIB et du Groupe.

Cette politique est le fruit des nombreux échanges que le Groupe a eu avec les régulateurs des principaux pays dans lesquels le Groupe est établi (Royaume de Bahreïn, Royaume-Uni et bien entendu la France), de leurs exigences et de leurs attentes relatives à l'approche d'ABC en matière de rémunération.

Les dispositions principales de la politique actuelle sont conçues pour garantir que la rémunération offerte aux employés soit suffisante pour:

- attirer et retenir ceux qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour s'acquitter des fonctions auxquelles ils sont nommés,
- inciter les employés à fournir des performances élevées conformément à la stratégie et aux objectifs de la Banque, tout en garantissant le plein respect de toutes les politiques et directives de gestion des risques et de conformité,
- promouvoir et encourager un comportement conforme à la culture, aux valeurs de la Banque,
- fournir une rémunération conforme aux pratiques du marché, par rapport à des institutions financières comparables, et dans les limites du budget approuvé par le Conseil d'Administration d'ABC SA, et
- avoir un rapport approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable discrétionnaire.

Ainsi ABC SA se conforme à toutes les réglementations locales applicables en matière de rémunération en France, en Allemagne et en Italie.

La politique de rémunération comprend des mesures pour éviter et atténuer les conflits d'intérêts :

- toutes les rémunérations variables discrétionnaires sont soumises à un ensemble de principes contenus dans la politique de rémunération et nécessitent entre autres l'approbation de la fonction RH,
- le document relatif au programme de bonus discrétionnaires annuels est mentionné dans la politique de rémunération et décrit en particulier comment les bonus discrétionnaires seront calculés,
- aucun directeur exécutif n'est impliqué dans le choix de sa propre rémunération,
- aucun cadre ou supérieur hiérarchique ne peut approuver seul la rémunération d'un subordonné direct, les RH superviseront toutes les offres et ajustements de rémunération,
- le conseil d'administration d'ABC SA est chargé de convenir des packages de rémunération individuels (y compris les bonus discrétionnaires) pour les Directeurs Exécutifs d'ABC SA.

En matière de gouvernance, le Groupe et ABCIB disposent chacun de comités de rémunération, au niveau mondial et au niveau européen. Ces comités se réunissent au minimum deux fois par an. ABC SA ne dispose pas de son propre comité de rémunération, mais les sujets de rémunération sont discutés directement au sein du Conseil d'Administration.

Enfin la Banque a identifié les personnels ayant une incidence significative sur le risque de l'entreprise en application des critères mentionnés au Règlement Délégué 604/2014 de la Commission européenne.

XXII. Informations relatives aux ratios réglementaires

ABC SA se conforme à toutes les réglementations locales applicables à ses trois unités et notamment à celles de la Banque de France et l'ACPR ainsi qu'à la réglementation européenne.

Les ratios sont suivis sur base quotidienne et des seuils d'alerte ont été définis dans le cadre des différents plans : plan d'appétit pour le risque (*Risk Appetite Statement*), processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP).

	Montants en Euros / Ratios en %	31/12/2020	31/12/2021
COREP	Fonds Propres	180.935.728	183.149.386
	Fonds Propres de catégorie 1	180.935.728	183.149.386
	Ratio de fonds propres total (%)	30,49%	24,02%
	Ratio de fonds propres t1 (%)	30,49%	24,02%
	Ratio de fonds propres cet1 (%)	30,49%	24,02%
	Montant total d'exposition au risque	593.400.402	762.421.889
	Montants d'exposition pondérés pour les risques de crédit, de crédit de contrepartie et de dilution et les positions de négociation non dénouées	551.333.100	721.099.302
	Montant total d'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières	749.880	2.799.428
	Montant total d'exposition au risque opérationnel	41.188.021	38.465.696
	LCR	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	240,03%
NSFR	Ratio NSFR (%)	139,00%	142,82%
LR	Ratio de levier (%)	21,10%	18,09%

XXIII. Informations relatives aux questions de responsabilité sociétale

Bien que les activités de la banque n'aient qu'un impact direct limité sur l'environnement, les opérations de la Banque auront toujours un certain degré d'impact sur la communauté et l'environnement. La Banque continue de progresser et de développer son approche des questions de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), conformément à l'article L225-102 du code du commerce. La Banque est consciente de la nécessité de poursuivre ses efforts visant à minimiser son empreinte carbone et, conformément aux orientations réglementaires, développe davantage son approche pour évaluer les risques potentiels pour ses activités et ses opérations induits par les changements climatiques en les intégrant par exemple dans son appétit pour le risque.

ABCIB au niveau Européen prend sérieusement ses responsabilités en ce qui concerne son empreinte carbone, aspirant à atteindre la neutralité de carbone dans un proche avenir, et à la suite de la COP26, évalue comment elle est potentiellement affectée par et peut atténuer son impact sur le changement climatique futur. Au cours du premier semestre de 2021, ABCIB, a mis en place un groupe de travail paneuropéen et un comité sur « l'inclusion et la diversité » sur le lieu de travail. Bien que beaucoup reste à faire en termes de formalisation des questions de RSE, ABC SA est fermement engagée à devenir une bonne entreprise citoyenne avec le support d'ABCIB.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce

I. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société

Non Applicable

II. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

En conformité avec l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'Administration est composé d'un total de 5 administrateurs dont 3 administrateurs internes et 2 administrateurs externes assurant l'indépendance et la bonne gouvernance de la Société. A noter que le dernier recrutement en date au sein du Conseil d'Administration permet à ce dernier de tendre vers une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes.

La procédure de sélection des administrateurs indépendants repose sur les principes suivants :

- la recherche d'un équilibre dans la composition du Conseil d'Administration au regard des compétences et de la diversité de ses membres (qualifications et expériences professionnelles et internationales, représentation équilibrée des femmes et des hommes),
- la recherche des profils complémentaires, compte tenu de la composition existante du Conseil d'Administration.

III. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux statuts de la Banque la durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans.

Le Conseil d'Administration est composé de deux administrateurs faisant partie d'ABC BSC, d'un administrateur d'ABCIB et de deux administrateurs indépendants.

Le Docteur Khaled Kawan et Monsieur Nicolas Hurtrez ont été nommés administrateurs lors de l'AGE du 08 juillet 2019.

Monsieur Rajeev Adrian a été reconduit dans ses fonctions le 04 septembre 2019.

Monsieur Pierre Debray a été nommé administrateur le 04 novembre 2020.
 Madame Bayone Sisombat a été nommée administratrice le 09 décembre 2021.
 Il est prévu que le Dr Kawan, Messieurs Adrian et Hurtrez soient reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours du deuxième trimestre 2022, ainsi que soit nommé un sixième administrateur, M. Fouad Salame.

IV. Informations concernant les délégations

Non applicable.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en milliers d'Euros sauf Nombre d'actions, résultat par action et Effectifs)

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021
<u>I. - Situation financière en fin d'exercice :</u>			
a) Capital social	5.000	169.511	169.511
b) Nombre d'actions émises	500.000	16.951.116	16.951.116
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-
<u>II. - Résultat global des opérations effectives :</u>			
a) Chiffre d'affaires hors taxe	-	3.523	24.083
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-	(266)	2.194
c) Impôts sur les bénéfices	-	(55)	(1.059)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-	(2.040)	2.736
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-
<u>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action:</u>			
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	-	(0,02)	0,19
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-	(0,12)	0,16
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-
<u>IV. - Personnel :</u>			
a) Nombre de salariés	-	74	78
b) Montant de la masse salariale	-	1.312	6.810
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	-	466	2.246

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 225-37-4, 1° DU CODE DE COMMERCE)

- Monsieur Rajeev ADRIAN a exercé en 2021 les fonctions suivantes dans les sociétés ci-après:
 - 'CEO' and 'Director', ABC International Bank plc,
 - 'Director', Arab Bankers Association,
 - 'Director', the Libyan British Business Counsel Secretariat.

- Monsieur Pierre DEBRAY a exercé en 2021 les fonctions suivantes dans les sociétés ci-après:
 - Président de la société de conseil Marjuguilauralex S.A (détenue à 100%),
 - Président de la société de conseil Inboard Partners via Marjuguilauralex SA.

- Monsieur Nicolas HURTREZ a exercé en 2021 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après:
 - 'Head of Group Strategy', Arab Banking Corporation B.S.C.

- Monsieur Khaled KAWAN a exercé en 2021 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après:
 - 'Chairman', ABC Islamic Bank,
 - 'Deputy Chairman' and 'Director', ABC International Bank plc,
 - 'Group CEO', Arab Banking Corporation B.S.C.,
 - 'Director', Bahrain Institute for Finance and banking.

- Madame Bayone SISOMBAT a exercé en 2021 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après:
 - Présidente de la société de conseil BS Partner SAS,
 - Membre de la commission finance, audit, risques et RSE d'Apivia Macif Mutuelle.

Arab Banking Corporation S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Arab Banking Corporation S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arab Banking Corporation S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du

1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Votre société est exposée à des risques de crédit qui sont inhérents à ses activités et qui sont portés par les créances et engagements sur les établissements de crédit et la clientèle. Comme indiqué dans la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, votre société classe ses créances en encours douteux dès lors qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré et font l'objet de dépréciations pour appréhender le risque de crédit associé. Des provisions sur les encours sains sont également calculées à partir d'un modèle statistique fondé sur un certain nombre d'hypothèses, selon les principes décrits dans la note 3.2.3 « Dépréciations et Provisions sur risque de crédit ». Ces provisions sont enregistrées au passif, en provisions pour risques et charges.</p> <p>Au 31 décembre 2021, les créances douteuses s'élèvent à 3 295 k€ et les dépréciations associées à 3 007 k€. Les provisions sur les encours sains s'élèvent quant à elles à 1 895 k€ et les provisions sur les engagements hors bilan à 3 711 k€.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations constituait un point clé de l'audit en raison du jugement dans l'évaluation du risque de crédit et des dépréciations.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance des processus relatifs à l'identification des créances douteuses ainsi que des procédures d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations correspondantes ;- examiner, pour un échantillon de dossiers, le classement des encours entre encours sains et encours douteux et la documentation du risque de non-recouvrement ;- tester un échantillon de dossiers classés en encours douteux pour apprécier les dépréciations comptabilisées ;- procéder à un examen critique des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes de votre actionnaire majoritaire sur le processus de détermination des provisions sur encours sains et apprécier la correcte application de ces méthodes par votre société ;- examiner les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arab Banking Corporation S.A. par votre assemblée générale du 4 novembre 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et par vos statuts constitutifs du 10 décembre 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année (dont une année depuis que la société est devenue, de par son statut d'établissement de crédit, une entité d'intérêt public).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG et Autres



Matthieu Préchoux
Associé

Comptes au 31 décembre 2021
(en milliers d'Euros)

Bilan actif		31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales, CCP	4.1	170,560	231,668
Créances sur les établissements de crédit	4.1	134,980	194,908
Opérations avec la clientèle	5.1	448,790	248,657
Actions et autres titres à revenus variables	6	9	-
Participations et autres titres détenus à long terme	7	-	-
Immobilisations incorporelles	8	109	70
Immobilisations corporelles	8	667	579
Autres actifs	9	53	64
Comptes de régularisation	11.1	2,102	855
Total de l'actif		757,270	676,801

Comptes au 31 décembre 2021

(en milliers d'Euros)

Bilan passif		31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	4.2	359,176	342,217
Opérations avec la clientèle	5.2	199,505	140,901
Autres passifs	10	5,296	437
Comptes de régularisation	11.2	2,694	3,801
Provisions pour risques et charges	12	7,450	8,509
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	13	304	826
Capitaux propres hors FRBG	20.1	182,845	180,110
- Capital social		169,511	169,511
- Primes et autres reserves		10,599	12,639
- Report à nouveau			-
- Résultat de l'exercice		2,736	(2,040)
Total du passif		757,270	676,801

Comptes au 31 décembre 2021
(en milliers d'Euros)

Hors bilan		31/12/2021	31/12/2020
Engagement donnés	14		
Engagements de financement donnés		331,016	231,728
Engagements de garantie donnés		269,663	207,597
Engagement sur titres donnés			
Engagement reçus			
Engagement de financement reçus			
Engagement de garantie reçus			
Engagement sur titres reçus			
Total Hors Bilan		600,679	439,325

Compte de résultat au 31 décembre 2021
(en milliers d'Euros)

		31/12/2021	31/12/2020
- Intérêts et produits assimilés		9,642	1,833
- Intérêts et charges assimilées		(1,203)	(451)
- Revenus des titres à revenu variable		196	179
- Commissions (produits)		16,739	2,271
- Commissions (charges)		(1,188)	(327)
- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation		-	-
-Autres produits d'exploitation bancaire		-	18
-Autres charges d'exploitation bancaire		(103)	-
Produit Net Bancaire	15	24,083	3,523
- Charges générales d'exploitation	16	(21,574)	(3,789)
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8	(258)	(66)
Résultat Brut d'Exploitation		2,251	(332)
- Coût du risque	17	1,022	(827)
Résultat d'Exploitation		3,273	(1,159)
- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Résultat courant avant impôt		3,273	(1,159)
- Résultat exceptionnel		-	-
- Dotations/Reprises de FRBG et prov réglementées	13	522	(826)
- Impôt sur Les bénéfices		(1,059)	(55)
Résultat de l'exercice		2,736	(2,040)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'arrêté au 31 décembre 2021 est le troisième arrêté de la société Arab Banking Corporation SA (ABC SA), mais le premier arrêté suite à un exercice complet d'activité. En effet le transfert d'actif d'ABC IB (l'entité au Royaume-Uni) vers ABC SA, qui est la date réelle de démarrage de l'activité d'ABC SA est le 09 octobre 2020. Pour rappel ce transfert était la réponse du groupe ABC au contexte du Brexit. L'exercice 2020 était donc un exercice avec moins de 3 mois d'activité, et l'exercice 2019 était un exercice sans aucune activité.

Cet exercice se solde par un profit de 2 736 milliers d'euros faisant suite à la perte de 2 040 milliers d'euros de 2020.

2021 a été une très bonne année pour le groupe ABC comme pour l'ensemble du secteur financier faisant suite à une année 2020 impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Pour ABC SA cet exercice 2021 a été un exercice de mise en place et de structuration de la nouvelle entité sous l'égide d'un nouveau Directeur Général, marqué par le passage d'une addition de trois succursales à une vraie banque de plein droit.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Au niveau comptable aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture. Toutefois certains événements trouvant leur origine sur l'exercice 2021 ont été provisionnés post-clôture.

La crise générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie est suivie de près par la Banque, elle aura dans la durée des impacts sur l'économie mondiale qui restent à quantifier, mais après revue de son portefeuille de clients, ABC SA n'a relevé aucun facteur direct ni indirect générant de risque plus élevé pour son activité. Il n'y a donc aucune dégradation du risque de crédit attendue en l'état de nos connaissances ni aucun impact en termes de continuité d'exploitation ou de recouvrabilité des créances.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont préparés conformément au règlement ANC n° 2014-07.

3.1. Principes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Par ailleurs nous nous sommes conformés aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle

3.2.1. Créances et dettes :

Les créances et dettes sont enregistrées aux comptes de bilan à la date de l'opération et pour leur valeur nominale.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'engagements fermes d'effectuer une opération ultérieurement, ceux-ci sont enregistrés au hors bilan à la date dudit engagement (cf. paragraphe sur le hors bilan).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le bilan d'ABC SA ne contient ni moratoires ni prêts garantis par l'Etat (PGE).

3.2.2. Créances douteuses sur les établissements de crédit et la clientèle

Le déclassement des créances en créances douteuses est effectué dès lors qu'elles présentent au moins l'une des trois caractéristiques suivantes:

- il existe un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel,
- les créances en principal ou intérêts sont impayés depuis plus de trois mois,
- les créances présentent un caractère contentieux.

Si un risque avéré de crédit est identifié l'encours sera reclassé en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés et provisionnés.

3.2.3. Dépréciations et Provisions sur risque de crédit :

Les dépréciations relatives au risque de crédit sur créances douteuses apparaissent en déduction de l'actif.

Des provisions sur les encours sains calculées en fonction du modèle statistique défini ci-dessous sont comptabilisées en risques et charges.

La mesure des provisions sur risque de crédit pour les actifs financiers évalués nécessite l'utilisation de modèles et d'hypothèses significatives sur les conditions économiques futures, le comportement de crédit (par exemple la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent), l'estimation du montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs de garantie. Ces estimations sont motivées par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents.

Les calculs de la Banque sont les résultats d'un modèle avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes impactant le choix des variables et leurs interdépendances. Ce modèle inclut notamment:

- Un modèle de notation de crédit interne, qui attribue une probabilité de défaut (PD) aux notations individuelles;
- La détermination de critères d'augmentation significative du risque de crédit (SICR);
- Le choix de modèles et d'hypothèses appropriés pour la mesure de la provision;
- La détermination d'associations entre des scénarios macroéconomiques, des données économiques telles que les niveaux de chômage, les valeurs de garantie et l'effet sur la PD, l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD);
- La sélection et pondération relative des scénarios prospectifs pour dériver les données économiques dans les modèles de provision; et
- La détermination de périodes d'expositions pertinentes en ce qui concerne les facilités de crédit renouvelables et les facilités en cours de restructuration à la date d'arrêté.

Ces calculs portent aussi bien sur les encours que sur les engagements hors bilan.

Si une perte probable est identifiée sur un engagement hors-bilan, une provision sur engagement de signature est constatée. Cette dernière impactera le résultat en coût du risque.

La Banque applique le principe de contagion de la dépréciation à l'ensemble des expositions d'une contrepartie défaillante.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Le modèle utilisé pour les dépréciations et provisions sur risques de crédit est un modèle utilisé communément dans le groupe ABC.

3.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont enregistrées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties en linéaire en fonction de la durée de vie du bien :

- agencement et mobilier 5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- immobilisations incorporelles 1 à 3 ans

3.4. Commissions

ABC SA perçoit des commissions sur une gamme diversifiée de services qu'elle fournit à ses clients. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'ABC SA satisfait à une obligation de prestation.

Ces frais comprennent les revenus de commissions et autres frais de gestion et de conseil.

Les commissions reçues pour une prestation de services sur une période donnée sont étalées de manière linéaire sur cette période.

3.5. Provisions pour risques et charges

3.5.1. Provisions sur engagements sociaux :

ABC SA provisionne dans ses comptes l'intégralité des engagements de retraite et d'ancienneté consentis à ses salariés.

Le montant des engagements liés aux indemnités de fin de carrière et médailles du travail calculé par les actuaires français et italiens se monte à 1 529 K€ à fin 2021 contre 1 567 K€ à fin 2020.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi en France:

- les indemnités de médaille du travail ont été calculées et provisionnées sur l'hypothèse d'un versement conforme à la convention collective des établissements de crédit.
- les indemnités de fin de carrière ont été calculées et provisionnées sur l'hypothèse d'un versement conforme à la convention collective des établissements de crédit sur la base d'un départ volontaire des salariés âgés de 62 ans. Ce calcul inclut les charges patronales.
- les régimes de retraites à cotisations définies, ou l'engagement de la société se limite au versement des dites cotisations, sont inscrites en charges de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi en Italie ils ont été également calculés et provisionnés conformément à la législation en vigueur dans le pays.

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est comptabilisé en Allemagne.

Les avantages durant l'emploi, telles que les cotisations de couverture médicale sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.5.2. Autres provisions pour risques et charges :

Les éventuels litiges fiscaux donnent lieu à provision à compter de la notification de redressement en fonction du risque estimé.

Les autres provisions pour litiges d'ordre juridique sont établies en fonction du risque net mesuré et peuvent être calibrées par un cabinet de conseil juridique externe, ou forfaitairement à 100%.

3.6. Produits et charges exceptionnelles

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

3.7. Conversion des opérations en devises

Les opérations de bilan en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice selon les taux communiqués par le groupe.

3.8. Principes de consolidation

ABC SA faisant partie du groupe ABC, les comptes annuels de notre société sont inclus dans les comptes consolidés d'Arab Banking Corporation B.S.C. selon la méthode de l'intégration globale.

Le siège du groupe est domicilié à Manama, dans le Royaume de Bahreïn, à l'adresse suivante : Bank ABC Tower, Diplomatic Area, PO Box 5698.

4. CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'Euros)

4.1. Actif

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	8	7
Banques centrales	170 516	231 622
Créances rattachées	37	39
TOTAL	170 560	231 668
Comptes ordinaires	12 962	8 713
Comptes et prêts à terme	120 870	186 361
Créances rattachées	1 148	177
Provisions sur créances douteuses*		(343)
TOTAL	134 980	194 908

** en 2020, certaines dépréciations de provisions sur créances douteuses étaient inscrites au poste « provisions sur créances douteuses sur les établissements de crédit ». Sur 2021, elles sont inscrites au poste « dépréciations sur créances douteuses de la clientèle » (note 5.1).*

Aucun encours douteux compromis ou encours restructuré ne figure au bilan.

Les créances sur établissements de crédit se ventilent comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Comptes ordinaires	9 195	3 767	8 386	328
Comptes et prêts à terme	472	120 398	659	185 702
Créances rattachées	-	1 150	-	177
Provisions sur créances douteuses	-	-	-	(343)
TOTAL	9 667	125 313	9 045	185 864

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

31/12/2021				
	Inférieur à 3 mois	3 mois à un an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Comptes ordinaires	12 962	-	-	-
Comptes et prêts à terme	26 501	70 059	24 298	13
Créances rattachées	495	608	45	-
TOTAL	39 958	70 667	24 343	13

Les encours se ventilent géographiquement de la manière suivante :

31/12/2021		31/12/2020	
Turquie	67 726	Turquie	61 737
Egypte	17 658	Egypte	43 401
Libye	14 901	Algérie	24 505
Royaume-Uni	10 209	Emirats Arabes Unis	20 367
Bahrein	8 998	Royaume-Uni	16 481
Reste du Monde	15 488	Reste du Monde	28 417
TOTAL	134 980	TOTAL	194 908

4.2. Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	17 768	14 798
Comptes et prêts à terme	341 390	327 513
Dettes rattachées	18	6
TOTAL	359 176	342 217

Les dettes auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Comptes ordinaires	15 504	2 263	12 677	2 120
Comptes et emprunts à terme	332 030	9 359	318 778	8 635
Dettes rattachées	-	18	1	4
TOTAL	347 535	11 641	331 458	10 759

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Inférieur à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an
Comptes ordinaires	17 768	-	14 798	-
Comptes et emprunts à terme	41 195	300 194	82 462	244 951
Dettes rattachées	18	-	6	-
TOTAL	58 982	300 194	97 266	244 951

5. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

5.1. Actif

	31/12/2021	31/12/2020
Escomptes et opérations assimilées	72 716	32 328
Crédits permanents et autres prêts	374 266	215 035
Créances rattachées	1 521	610
Créances douteuses*	3 295	3 295
Dépréciation créances douteuses	(3 007)	(2 611)
TOTAL	448 790	248 657

* Ces créances douteuses ont été transférées dans le cadre de l'apport partiel d'actif et n'ont pas été mouvementées depuis.

La répartition géographique des encours est la suivante :

31/12/2021		31/12/2020	
Suisse	129 097	Allemagne	69 122
Allemagne	84 002	Italie	39 109
Emirats Arabes Unis	58 606	Singapour	35 348
Italie	56 990	Libye	24 460
Arabie Saoudite	37 842	Pays-Bas	23 456
Luxembourg	17 674	Emirats Arabes Unis	17 652
Pays-Bas	16 157	Arabie Saoudite	9 476
France	15 915	Bahreïn	8 621
Algérie	11 732	France	7 653
Reste du monde	20 775	Reste du monde	13 759
TOTAL	448 790	TOTAL	248 657

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

	31/12/2021			
	Inférieur à 3 mois	3 mois à un an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Escomptes et opérations assimilées	68 223	4 493	-	-
Crédits permanents et autres prêts	248 605	49 605	76 042	13
Créances rattachées	650	196	675	-
Créances douteuses	-	-	-	3 295
Dépréciation créances douteuses	(5)	-	-	(3 002)
TOTAL	317 473	54 295	76 717	306

5.2. Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	38 433	17 991
Comptes créditeurs à terme	155 019	116 293
Dépôts de garantie	6 050	6 614
Dettes rattachées	2	2
TOTAL	199 505	140 901

6. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Actions	-	9	-	9
Autres titres à revenus variables	-	-	-	-
TOTAL	-	9	-	9

En tant que membre de Swift, ABC SA détient une action de cette société. Par ailleurs ABC SA détient des actions d'une société italienne.

7. PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

ABC SA ne détient ni participation ni portefeuille.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (en milliers d'euros)

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 673	133	243	1 570
Immobilisations corporelles	1 815	270	274	1 805
TOTAL	3 489	403	517	3 375

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Amortissements et dépréciations				
Immobilisations incorporelles	1 603	99	243	1 461
Immobilisations corporelles	1 236	176	274	1 138
TOTAL	2 839	275	517	2 599

9. AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Autres débiteurs divers	53	64
TOTAL	53	64

10. AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges à payer fiscales (IS, autres)	2 173	283
Provision charges de personnel	3 090	116
Autres créiteurs divers	33	38
TOTAL	5 296	437

11. COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

11.1. Actif

	31/12/2021	31/12/2020
Compte d'ajustement sur devises	7	7
Compte d'ajustement instruments financiers à terme	0	38
Charges constatées d'avance	442	551
Produits à recevoir	228	(702)
Comptes de régularisation divers*	1 425	961
TOTAL	2 102	855

* comprend un montant de 996K€ lié à la TVA auto-liquidée sur les factures annuelles de charges refacturées du groupe comptabilisées en décembre 2021

11.2. Passif

	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	611	470
Charges à payer	410	476
Compte de régularisation divers	1 673	2 854
TOTAL	2 694	3 801

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour charges de retraite et médailles du travail	1 529	1 566
Provision pour risque engagement de signature	3 711	3 711
Autres provisions pour risques et charges	1 895	3 231
Provision juridique	315	
TOTAL	7 450	8 508

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux calculs de provisions basés sur les encours sains. Elles sont calculées par le département risque sur la base de modèles statistiques (cf. paragraphe 3.5.1.)

La variation des provisions pour risques et charges sur l'exercice est la suivante :

Provisions au 31/12/2020	8 508
Dotations	315
Reprises	(1 373)
Provisions au 31/12/2021	7 450

Aucun des montants repris ne correspond à une utilisation de cette provision.

13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (en milliers d'euros)

FRBG au 31/12/2020	826
Dotations	-
Reprises	(522)
FRBG au 31/12/2021	304

ABC SA en ligne avec la politique groupe a comptabilisé en 2020 une provision complémentaire en FRBG dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Sur 2021 cette provision a été en grande partie reprise parce que l'exposition a baissé (même approche et méthode conservée).

14. HORS BILAN (en milliers d'euros)

Le hors bilan ne se compose que d'engagement donnés dans le cadre de l'activité de Trade Finance.

Les contreparties se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés à des établissements de crédit	153 302	122 618
- dont engagements de financement	15 510	13 953
- dont Garanties	137 793	108 665
Engagements donnés à la clientèle	447 377	316 707
- dont engagements de financement	315 507	217 776
- dont Garanties	131 870	98 932
TOTAL	600 679	439 325

15. REVENUS (en milliers d'euros)

Avec seulement 2 mois et demi d'activité sur 2020 la comparaison avec N-1 n'est pas significative.

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	9 845	1 833
- Dont contreparties bancaires	3 980	699
- Dont clientèle	5 866	1 134
Intérêts et charges assimilées	(1 508)	(451)
Gains ou pertes sur opérations de change	196	179
Commissions (produits)	16 536	2 271
Commissions (charges)	(883)	(327)
Autres produits ou charges d'exploitation bancaire	(103)	18
Produit Net Bancaire	24 083	3 523

Le Produit Net Bancaire se divise géographiquement de la manière suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
PNB Paris	7 169	1 207
PNB succursale de Milan	5 636	813
PNB succursale de Francfort	11 278	1 503
Total des PNB	24 083	3 523

16. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

La ventilation des charges générales d'exploitation s'effectue comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	12 160	1 886
- Salaires et traitements	9 664	1 795
- Charges sociales	2 038	421

- Taxes diverses	16	4
- Variation provision IDR et cotisations retraite	443	-334
Autres charges d'exploitation	9 414	1 903
- Autres services extérieurs	4 077	908
- Charges refacturées du groupe	4 034	728
- Loyers	1 340	259
- Transports	109	17
- Autres taxes	(147)	(9)
Total des charges générales d'exploitation	21 574	3 789

17. COUT DU RISQUE

Le coût du risque est essentiellement la variation sur l'année des provisions pour risque de crédit basées sur les encours sains.

Ce calcul est effectué sur la base de modèles statistiques comme décrit dans le paragraphe 3.2.3. Il s'agit d'une dotation nette. Aucune créance n'a été passée en perte au cours de l'exercice.

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations	(315)	(827)
Reprises	1 337	-
Passages en pertes	-	-
Variation annuelle	1 022	(827)

18. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Aucun actif immobilisé n'a été cédé lors de l'exercice.

19. CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Aucune charge ni produit sur exercice antérieur n'a été comptabilisé lors de l'exercice

20. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ENTREPRISE

20.1. Capitaux propres (hors FRBG)

Le capital social de la société d'un montant de 169.511.160,00 EUR se compose de 16.951.116 actions de 10 euros entièrement libérées, dont 16.451.116 ont été émises lors de l'apport partiel d'actif.

Les capitaux propres hors FRBG au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

en milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	169 511	169 511
Réserve légale	-	-
Primes et autres réserves	10 599	12 639
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	2 736	(2 040)
Capitaux propres	182 845	180 110

Les mouvements enregistrés sur l'exercice sont les suivants :

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
31/12/2020	169 511	-	12 639	-	(2 040)	180 110
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	0
Affectation résultat 2020	-	-	(2 040)	-	2 040	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	2 736	2 736
31/12/2021	169 511	0	10 599	0	2 736	182 846

20.2. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

20.3. Résultat par action

Le résultat par action est un gain de 0,16 euros.

20.4. Effectif en équivalent temps plein

Les effectifs d'ABC SA en équivalent temps plein sont de 78 personnes sur 2021, dont 21 personnes en France et 57 personnes dans les succursales (Allemagne et Italie).

La décomposition cadre / non cadre est la suivante :

	Cadres	Non cadres	Total
Paris	16*	5	21
Francfort	10	21	31
Milan	13	13	26
Total	39	39	78

*Le Directeur Général qui est mandataire n'est pas inclus dans ce décompte qui ne comprend que les salariés de la banque

20.5. Rémunérations des organes d'administration

Une rémunération en accord avec les pratiques du marché et l'expérience de l'administrateur a été versée en 2021 à l'administrateur indépendant de la banque.

20.6. Crédits et avances accordés à l'ensemble des membres de l'organe de direction

Aucun crédit ni avance n'a été accordé à des membres de l'organe de direction en 2021.

20.7. Principes et modalités de consolidation

Non applicable.

20.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les montants d'honoraires suivants ont été comptabilisés dans le résultat sur 2021:

- EY : 91 264,41 euros
- KPMG : 75 827,25 euros